CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le 28 septembre à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué par lettre individuelle, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Dominique LEROY, Maire.

Etaient présents : Dominique LEROY, Yvon GESLAND, Denis BELLONCLE, Damien RIPAUD, Christelle COIGNARD, Gaston TOUSSAINT, Alexandra VANBESIEN, Gilles DEVILLEE, Sarah DUCHEMIN, Franck GAUTIER

Absent excusé : Jean-Paul PRADEL

Absente : Sarah LEPAGE

Secrétaire de séance : Alexandra VANBESIEN

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

Délibération 2017/30 : **Redevance France Telecom 2017**

Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif à la redevance d'occupation du domaine public non routier, droits de passage sur le domaine public et servitude sur les propriétés privés,

Considérant que pour l'installation ou l'exploitation des réseaux de télécommunications, les opérateurs interviennent sur le domaine public routier des collectivités locales et qu'à ce titre, la commune peut percevoir une redevance pour l'occupation du domaine public par les réseaux,

Considérant que conformément au décret ci-dessus énoncé, les montants des redevances dues par les opérateurs sont revalorisés chaque 1er janvier,

Considérant les importants avantages procurés aux opérateurs pour l'implantation des artères sur le domaine public,

Au vu de ce qui précède, le Conseil Municipal décide de fixer la redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs de télécommunication **pour l'année 2017** selon les tarifs suivants :

- **38.05 € le Km d'artères souterraines (12.537 km soit 477.03 €)**
- **50.73 € le Km d'artères aériennes (8.42 km soit 427.14€)**
- **25.36€ le Km d'emprise au sol (0.50km soit 12.68€)**

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

Délibération 2017/31 : Participation aux repas de cantine pour un élève scolarisé en classe spécialisée à Pont-Audemer : année scolaire 2016-2017

Monsieur Le Maire fait part de la demande déposée par la Famille FLAUST domiciliée à Condé-Sur-Risle, sollicitant une aide pour les repas de cantine de leur petit fils Drice BELVAL dont ils ont la garde, et qui est actuellement scolarisé en Classe Spécialisée à PONT-AUDEMER sur décision des services de l'inspection, et ce depuis le mois de septembre 2015**.**

Monsieur le Maire ajoute que Mr et Mme FLAUST doivent désormais supporter le coût du repas de cantine de la ville de PONT-AUDEMER s'élevant à 5,16€ contre 3,00€ correspondant à celui

pratiqué par la commune de Condé-Sur-Risle, si Drice BELVAL avait pu être maintenu à l'école primaire de la commune.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents,

Accepte de prendre en charge la différence du coût du repas supporté par la famille soit 2,16€ durant la période allant du 1er septembre 2016 au 5 juillet 2017, et ce au prorata des jours présence de l'enfant à la cantine périscolaire de Pont-Audemer.

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

Bilan des travaux

Monsieur LEROY dresse le bilan des travaux réalisés au cours de l'été :

Mairie : Réfection des peintures et de l'électricité du secrétariat et de la salle de Conseil
Mise en place d'un nouveau revêtement de sol

Salle communale : Pose d'une faïence murale dans l'ensemble de la cuisine

Ecole : Installation et motorisation d'un nouveau portail électrique
Mise en place de faux plafonds dans les classes de CP et Maternelle

Il précise les travaux en cours d'achèvement et à venir dans les prochaines semaines:

Réfection complète de l'ancien bâtiment de la mairie utilisé auparavant par les services techniques pour la création d'une pièce qui sera utilisée en tant que salle de motricité pour les maternelles et servira également à désengorger la garderie le soir.

Agrandissement du columbarium avec la mise en place de 12 cases supplémentaires.

Monsieur LEROY rappelle que pour le financement de l'ensemble de ces travaux répartis à la fois en fonctionnement et en investissement sur le Budget 2017 ; il avait été prévu d'une part, en dépense de fonctionnement sur le compte 615221 bâtiments publics, la somme de 50 000€ et que le solde est à ce jour de 42 261,59€, et d'autre part en dépenses d'investissement au chapitre 21 la somme de 36 400€ et que le solde s'élève actuellement 22 151,33€.

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

Effacement des réseaux route de Saint-Philbert

Le démarrage des travaux d'effacement des réseaux route de Saint-Philbert est prévu le 23 Octobre prochain.

Monsieur le Maire informe les membres présents que les démarches sont en cours auprès des établissements bancaires pour l'octroi d'un prêt dédié au financement de ces travaux. Il précise que celui-ci avait été prévu au Budget pour un montant de 15 000€.

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

Délibération 2017/32 : Salle d'archives de la Mairie

Monsieur LEROY présente le devis de la SARL FOUQUER s'élevant à 13 948.80€ pour la transformation du grenier de la mairie en salle d'archives

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Accepte le présent devis et charge Monsieur le Maire de solliciter une aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R pour le financement de ces travaux

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

Rallye des Boucles de Seine

Le rallye se déroulera le dimanche 8 octobre 2017 et la tournée de reconnaissance se fera le samedi 7 octobre 2017.

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

Repas des anciens

Le repas des anciens de la commune aura lieu le 15 octobre 2017.

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

Séance de kayak des élèves de l'école

Mr LEROY rappelle au conseil municipal que cette année le club de Canoë kayak Val de Risle n'a pu assurer les 5 séances de kayak prévues avec les élèves de l'école, par conséquent il a fait appel au club de voile de Pont-Audemer auprès duquel il s'était entendu avec l'un de ses responsables, Mr PLESSIS au sujet du montant des prestations qui devait égaler celui du Canoë Kayak Val de Risle afin de ne pas générer de surcoût pour la collectivité.

Or, la facture du CAPA VOILE reçue récemment en mairie est largement supérieure aux prévisions dans la mesure où le montant d'une séance représente à lui seul celui de la facture globale du Canoë kayak Val de Risle pour des prestations identiques en 2016.

Par conséquent, Mr LEROY informe le Conseil municipal, qu'une rencontre est prévue avec Mr PLESSIS du CAPA VOILE afin de solutionner ce litige.

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

Divers :

Bulletins Municipaux : A partir de 2018, le bulletin municipal verra le jour sous une nouvelle formule simplifiée réalisée par la commission et qui
sera publié 2 fois par an. L'impression se fera en mairie. Le Conseil Municipal fera le point à chaque séance des informations à faire paraître.

Pont de la route d'Appeville-Annebault : les travaux de remise en état du Pont situé près de la carrière de la Société LEFOLL vont être réalisés dans les prochaines semaines.

Parking de la salle des fêtes : les travaux de revêtement du parking en enrobé sont prévus avant le 15 octobre prochain.

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖